

TRANSDEV RAMBOUILLET MOUVEMENT SOCIAL

**BUS Informations Clients**

Transdev Rambouillet

Suite au **mouvement social**, le trafic sera fortement perturbé le **Samedi 9 octobre 2021**.

Les lignes qui circuleront samedi 09/10/21 sont :  
Urbain : A et B/ Interurbain : 12-62-63.  
Le Transport à la Demande.

**Reprise du trafic normal  
Le Lundi 11 octobre 2021**

Suivez-nous sur :

- [www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com) (abonnez-vous aux infos trafic par ligne via « mes favoris »)
- Sur Instagram : @transdevsud78
- Sur Twitter : @Transdev Sud78
- Sur Snapchat : transdevsud78

Nous vous prions de bien nous excuser de la gêne occasionnée

l'Info en Direct 01 34 97 57 57 ou sur [www.transdev-idf.com](http://www.transdev-idf.com)

Transdev Rambouillet  
3 rue Ampère, ZI du Pôles  
78220 RAMBOUILLET

Info trafic grèves

 

TRAVAUX SUR LA RD 983 – REFECTION DE LA ROUTE

La route départementale a été refaite en grande partie très rapidement avec une débauche d'engins, très impressionnant. Les riverains vont bénéficier d'une forte réduction des nuisances sonores et donc d'un meilleur sommeil.





### TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES CABLES ELECTRIQUES

Les travaux d'enfouissement commenceront le lundi 25 octobre. La route de Curé sera barrée. Nous vous remercions de bien vouloir emprunter le Chemin du Bois des Noës le temps des travaux.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

### VACCINATION

Le centre de vaccination de Houdan est toujours actif pour assurer votre vaccination contre la COVID.

Aussi, dans le cas où vous seriez intéressé, n'hésitez pas à nous contacter soit :

- En vous présentant au guichet de la mairie
- En adressant un mail à [gr78113@orange.fr](mailto:gr78113@orange.fr), merci d'indiquer dans votre mail votre nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone
- En téléphonant au 01 34 85 06 03

### REMBOURSEMENT DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CC PAYS HOUDANAIS ET DES CARTES IMAGINE-R

Les cartes sont remboursées jusqu'à la classe de terminal à hauteur de 52 € par carte. Pour obtenir ce remboursement, il faut :

- Être collégien(ne) ou lycéen(ne)
- Vous présentez au secrétariat de la Mairie avant le **31 octobre 2021** au-delà, aucune carte ne sera remboursée
- Vous munir d'un RIB, de l'attestation d'abonnement et de la carte de transport de l'enfant

Dans le cas où vous désiriez adresser votre demande par mail auprès de la mairie, les documents adressés devront être au format PDF. Sur votre demande de remboursement vous indiquerez l'établissement scolaire et la classe du collégien(ne) ou lycéen(ne).